

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le président de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat fait connaître que, conformément à l'arrêté n° A003-2022 en date du 25 mars 2022, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUI-H) arrêté en conseil Communautaire du 15 décembre 2021.

Le projet de modification porte l'ouverture à urbanisation de zones 2AU ; l'ajout ou modification d'Orientations d'Aménagement et de Programmation ; La prise en compte des demandes de l'Etat-Major des Armées ; La modification des règles relatives à l'aspect extérieur des constructions ; La protection des linéaires commerciaux du centre-bourg de Baccarat ; La création, modification ou suppression d'emplacements réservés ; Les modifications mineures du règlement graphique ; La précision des définitions du lexique.

L'enquête publique se déroulera pendant un période de 37 jour consécutif, soit du lundi 11 avril 2022 à 14h30 au mardi 17 mai 2022 à 18h.

L'autorité responsable du projet est Monsieur le Président de la Communauté de Communes. Les informations relatives à ce dossier d'enquête publique sont présentes sur le site internet de la CCTLB [www.delunevilleabaccarat.fr](http://www.delunevilleabaccarat.fr) et peuvent être demandées auprès de l'autorité responsable du projet au 03.83.74.05.00 à l'adresse mail suivante : [jisler@delunevilleabaccarat.fr](mailto:jisler@delunevilleabaccarat.fr)

Le siège de l'enquête publique est le siège de la Communauté de Communes située 11 avenue de la libération à Lunéville (54300). Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Nancy est Monsieur Christian ZAMBONI.

Le dossier d'enquête est constitué des pièces administratives prévues par l'article R 132-8 du code de l'environnement. Le dossier est disponible en version papier et sous format numérique sur le site internet de la CCTLB.

Un registre d'enquête publique sera déposé dans toutes les communes de la Communauté de Communes. Afin de faciliter la consultation papier, une version allégée du dossier sera présente dans les communes, disponible durant les heures d'ouverture des mairies.

Le dossier sera également accessible pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet au lien suivant [www.modification-pluih.fr](http://www.modification-pluih.fr) registre dématérialisé de concertation 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

Pendant toute la durée de l'enquête il sera possible de faire ses observations et propositions :

- Dans le registre numérique dématérialisé
- Dans les registres disponibles en mairies sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.
- A l'adresse mail suivante : [enquetepublique@delunevilleabaccarat.fr](mailto:enquetepublique@delunevilleabaccarat.fr)
- Par voie postale en adressant un courrier au commissaire enquêteur 11 avenue de la libération 54300 Lunéville .
- Afin de permettre un accès à un outils numérique pour consulter le projet et apporter une observation toute personne pourra prendre rendez-vous avec le service urbanisme opérationnel de la Communauté de Communes.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Dès réception par le Président de la CCTLB des conclusions motivées du commissaire enquêteur ces dernières seront affichées sur le site internet de la CCTLB. À l'issue de l'enquête publique et après réception des conclusions du commissaire enquêteur le projet de modification du PLUi-H éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport sera proposé à l'approbation du Conseil Communautaire.

Le Commissaire enquêteur tiendra les permanences suivantes :

- Lundi 11 avril 2022 de 14h30 à 16h30 en Mairie de Rehainviller
- Jeudi 21 avril 2022 de 15h à 17 h en Mairie de Baccarat
- Jeudi 28 avril 2022 de 15h15 à 17h15 en Mairie D'Azerailles
- Samedi 07 mai de 10h à 12h au siège de la CCTLB
- Lundi 09 mai de 16h30 à 18h30 en Mairie de Bénaménil
- Mardi 17 mai de 16h à 18 h en Mairie de Saint- Clément